



© Benoît Debuissier

DES PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



Comité national d'action culturelle
de la Ligue de l'enseignement

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013 postule entre autres que l'éducation n'est pas l'affaire de la seule école, et qu'il est indispensable que chaque élève, chaque enfant, ait accès à une éducation artistique et culturelle de qualité, tout au long de sa scolarité, de sa jeunesse. Aussi instaure-t-elle un Parcours d'éducation artistique et culturelle, dont les contours sont dessinés dans la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 ¹.

Si l'on ne peut que se réjouir de la mise en place de telles mesures, il n'en demeure pas moins que les différents acteurs ne sont pas toujours d'accord, selon leur rôle et leur place, sur les modalités, les finalités, et les termes mêmes qui sont employés dans la mise en place de cette politique.

Aussi la Ligue de l'enseignement, résolument engagée depuis longtemps dans les questions éducatives, dans un combat pour l'accès de tous à la culture, et dans la mise en place d'une éducation artistique de qualité sur l'ensemble du territoire, ressent-elle le besoin de réaffirmer ses positions et de préciser certains termes et certains objectifs.

Le texte qui suit, résultat du travail du Comité national d'action culturelle de la Ligue durant l'année 2013-2014, entend exprimer ce qu'est, pour la Ligue de l'enseignement, un Parcours d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes.

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENTS, ACTIONS, CULTURE... DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'Éducation artistique conjugue trois expériences qui se nourrissent mutuellement :

- **La fréquentation des œuvres.** Cette pratique culturelle doit pouvoir se développer dans la régularité et la durée, organiser la rencontre équilibrée du patrimoine et des arts contemporains. Abordée avec ou sans préalable, toujours suivie d'échanges, elle est soutenue par un accompagnement, une médiation.
- **La pratique d'un art.** De la sensibilisation à l'atelier régulier ou soutenu, la pratique artistique en amateur doit permettre de se confronter individuellement et collectivement à un processus de création.
- **La rencontre avec des professionnels.** La fréquentation d'artistes, de techniciens et d'artisans des métiers artistiques doit permettre la transmission de connaissances, de savoirs et de techniques, et doit contribuer à se représenter leur place et leur fonction dans la vie sociale, économique et politique.

L'éducation artistique sert à :

- **Développer** son intelligence sensible et créative ;
- **Enrichir** sa pensée, ses connaissances ;
- **Accéder** au sens, à l'imaginaire, au symbolique ;
- **Élargir** sa sensibilité, dépasser l'émotion immédiate et primaire ;
- **Exercer** son expression, son jugement critique et esthétique ;
- **Comprendre** le monde à travers ses représentations, découvrir d'autres cultures ;
- **Développer** l'écoute, la réceptivité et le respect des autres ;

1. www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Il est évident que pour des champs qui concernent plusieurs catégories, on gagnera en richesse par la mise en place de formations conjointes.

Quelles méthodes de pilotage ?

Le Parcours d'éducation artistique et culturelle d'un jeune ne saurait se limiter à tout ou partie des expériences proposées par les éducateurs professionnels : son périmètre est beaucoup plus large. Cependant, les éducateurs professionnels et les pilotes d'un Projet éducatif de territoire construisent une palette d'expériences, cohérentes, articulées entre elles, progressives, couvrant autant de champs artistiques et culturels que possible. Ce sont les propositions minimales qu'un jeune pourra inscrire dans son Parcours d'éducation artistique et culturelle.

Il appartient de même aux acteurs éducatifs d'un territoire de recenser les différentes expériences proposées par les différents acteurs, d'identifier les groupes d'enfants qui ont participé ou participent à ces expériences, et de réguler les participations en conséquence, pour organiser une progression et éviter autant que faire se peut les incohérences et les redondances. Le travail d'un comité de pilotage ne saurait donc se limiter à la proposition, même régulière, d'une expérience artistique : il est nécessaire d'effectuer un travail de veille et d'analyse des actions déjà existantes et déjà accomplies.

Dans la même optique, un comité de pilotage veillera à articuler les propositions avec les éventuels dispositifs institutionnels déjà existants (type PLEA, CLEA...).

Quelle évaluation ?

Même si les expériences qui constituent le Parcours d'éducation artistique et culturelle du jeune sont uniquement celles qui ont été proposées dans un cadre institutionnel, il est souhaitable que l'évaluation du parcours soit individuelle, pour donner à l'enfant une occasion supplémentaire de personnaliser son parcours.

Quiconque procède en tant que professionnel à une évaluation devra prendre en compte l'ensemble des expériences désignées par l'enfant comme faisant partie de son Parcours, et ne devra pas se limiter à évaluer les expériences proposées par son institution. Cette évaluation, qui doit être l'occasion de valoriser le parcours de l'enfant, doit également servir à repérer les manques ou les déséquilibres, notamment de champs artistiques, et à proposer des enrichissements en conséquence.

Si la trace est l'affaire de l'institution, elle doit faire l'objet d'une reconnaissance, et non d'une notation. L'institution s'intéresse alors plutôt à quelques éléments des parcours individuels des élèves, qui peuvent faire l'objet de restitutions collectives, visant à une valorisation de projets.

Quelle formation des acteurs ?

Les acteurs qui interviennent dans l'accompagnement du Parcours d'éducation artistique et culturelle des jeunes sont les acteurs éducatifs du territoire. Dans le cas de la mise en place d'un Projet éducatif de territoire, les acteurs sont les mêmes :

- Enseignants,
- Personnels des autorités déconcentrées de l'État (Drac, DRJSCS, rectorat, DASEN...),
- Élus (communes, départements, régions),
- Personnels des structures culturelles,
- Artistes,
- Bénévoles/salariés des associations,
- Parents.

Les besoins en formation et en sensibilisation découlent de la nécessité de la rencontre de ces acteurs, et les concernent tous à des degrés divers. Pour chacune de ces catégories d'acteurs, et en ce qui les concerne, des actions de formation ou de sensibilisation doivent être mises en place :

- Sensibilisation ou formation à l'éducation artistique et culturelle,
- Participation à une action d'éducation artistique et culturelle (dont les participants sont les bénéficiaires),
- Formation à la pédagogie de projet.

Les besoins de chacun peuvent se résumer dans le tableau suivant :

| | Sensibilisation à la démarche d'EAC : Comprendre comment ça marche | Formation à la démarche d'EAC : Comprendre comment ça marche | Participation à une action d'EAC : Voir comment ça marche | Formation à la pédagogie de projet |
|--|--|--|---|---|
| Enseignants et équipes éducatives des établissements scolaires | | X | X | X |
| Personnels des autorités déconcentrées de l'État | X | | X | |
| Élus | X | | X | |
| Personnels des structures culturelles | | X | X | X |
| Artistes appelés à intervenir | | X | X | X |
| Bénévoles/salariés des associations | | X | X | X |
| Parents | X | | X | |

- Apprendre les valeurs de la coopération plutôt que celles de la compétition ;
- Se connaître soi-même et se définir dans sa singularité.

L'enseignement artistique apprend une technique artistique à travers des codes précis (musicaux, picturaux, géométriques, linguistiques, chorégraphiques, etc.) et des connaissances historiques et culturelles dans un champ donné.

L'action culturelle est l'ensemble des actions qui permettent l'accès des personnes à la culture. Elle se fonde sur l'accompagnement et la formation de ces personnes à tous les éléments qui leur permettront de se situer dans le monde dans lequel elles vivent.

On voit dans cette définition que l'action culturelle s'étend bien au-delà de la question des arts et des grandes réalisations du patrimoine. On voit également que selon cette définition, l'éducation artistique est une modalité d'action culturelle.

De fait, l'éducation artistique diffère de l'enseignement artistique comme de l'action culturelle.²

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ?

Tout comme, par exemple, l'expression « politiques économiques et sociales » signifie, dans sa forme développée, « politiques économiques et politiques sociales », l'expression « éducation artistique et culturelle » signifie *stricto sensu* « éducation artistique et éducation culturelle », et ce, même si l'on ne s'intéresse pour cette « éducation », qu'à son aspect à la fois artistique *et* culturel.

Or, quels seraient les objectifs d'une éducation qui ne tendrait pas à la compréhension du monde dans lequel nous vivons, ce qui implique qu'elle intègre largement des éléments de culture ? Où l'on voit qu'une éducation digne de ce nom **est culturelle par essence**. Et que serait une culture qui prétendrait se développer loin de tout élément éducatif, qui ne prendrait pas en compte pour son développement l'acquisition de connaissances, de compétences, l'acquisition et l'exercice d'un jugement critique, d'un libre arbitre ? Où l'on voit qu'une culture digne de ce nom **a une dimension éducative par essence**. Aussi l'expression « éducation culturelle » est-elle, au mieux, une redondance, au pire, un non-sens. Et dès lors, l'expression « éducation artistique et culturelle », ne peut-elle être comprise que comme un raccourci comode qui désigne l'« éducation artistique et l'action culturelle ».

Il reste néanmoins à envisager que l'adjectif « culturelle » ait été rajouté pour pouvoir intégrer la question de la culture scientifique et technique. Or les questions scientifiques, tout aussi indispensables que les œuvres artistiques à la compréhension du monde, ne peuvent cependant faire l'objet d'actions d'éducation artistique : les ressorts, aussi bien en ce qui concerne la sensibilité que l'émotion ou la subjectivité, sont différents, et ne convoquent pas les relations entre intime et universel qui sont à l'œuvre dans l'éducation artistique. Aussi ces questions

2. Ces définitions sont largement reprises du *Manifeste d'intérêt général pour une politique d'éducation artistique durable et concertée*, à la rédaction duquel la Ligue de l'enseignement a participé en 2007 en tant que membre du Forum permanent pour l'éducation artistique.
<http://lalligue.org/wp-content/uploads/2012/06/Manifeste-janvier-07.pdf>

relèvent-elles de l'action culturelle, et trouvent-elles naturellement leur place dans un Parcours d'éducation artistique et d'action culturelle.

Pour plus de commodités, et parce que, même s'il subsiste des différences dans les approches, nous parlons bien de cet objet mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la Communication, nous adopterons dans ce qui suit l'expression « Parcours d'éducation artistique et culturelle ».

ÉDUCATION ARTISTIQUE: QUELLES FINALITÉS?

Nous l'avons vu plus haut, l'éducation artistique est pleine de vertus : elle sert à développer son intelligence sensible et créative, enrichir sa pensée, ses connaissances, accéder au sens, à l'imaginaire, au symbolique, élargir sa sensibilité, dépasser l'émotion immédiate et primaire... pour ne reprendre que ses traits les plus significatifs. En cela, et parce qu'elle partage au fond les finalités de l'école, c'est-à-dire accompagner les jeunes de la nation vers une citoyenneté libre, éclairée et autonome, elle ne peut être réduite à un outil contre l'échec scolaire, même si elle y contribue.

En revanche, l'éducation artistique et culturelle est un outil de construction et de partage d'une culture commune, « culture commune » qui implique que chacun soit en mesure d'y apporter sa pierre, pour des raisons de démocratie, et que chacun soit en mesure d'y repérer les pierres qui aident à la construction de son propre édifice, pour des raisons de nécessaire et perpétuelle transformation sociale.

Ainsi, bien au-delà du simple outil contre l'échec scolaire, l'accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous doit-il être considéré comme une finalité de la nation, au même titre que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, et dans la même place : si l'école doit contribuer dans une large mesure, elle ne saurait être la seule contributrice, et les pouvoirs publics sont en devoir, au-delà de l'institution scolaire et aux côtés de ce qui est à l'œuvre dans la sphère familiale et privée, de créer les conditions, par la mise en œuvre de moyens réels, d'une éducation artistique et culturelle pour tous qui articule intelligemment les différents temps de vie.

DES PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE...

Pour qui ?

Le Parcours d'éducation artistique et culturelle s'adresse à tous les enfants, tous les jeunes, dans leurs différents lieux et temps de vie : à l'école, en famille, pendant leurs loisirs, en vacances, avec leurs pairs...

Qu'est-ce que c'est ?

Le Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant est constitué d'une collection d'expériences les plus diverses, qui se pratiquent régulièrement ou ponctuellement, tout seul, en groupe formel ou informel, en famille. Pour ce qui concerne les champs artistiques, ces expériences reposent sur le triptyque fondamental de l'éducation artistique : rencontrer les œuvres, rencontrer ceux qui les font, pratiquer.

Il appartient aux éducateurs professionnels de proposer des projets articulés systématiquement sur l'ensemble de ces trois piliers. Cependant, des expériences vécues seul, en

groupe de pairs, en famille, de manière informelle, et qui n'aborderaient qu'un seul des trois piliers, s'inscrivent naturellement dans le parcours de l'enfant.

Ainsi, il convient d'accompagner l'enfant dans sa mise en cohérence personnelle et subjective de cette « collection des expériences culturelles et artistiques les plus diverses », (« *Il faut boire des océans et les repisser* » G. Flaubert).

Avec qui ?

Le jeune met en œuvre son Parcours d'éducation artistique et culturelle :

- Avec les acteurs éducatifs (enseignants, parents, animateurs, éducateurs...),
- Avec les artistes et les acteurs culturels (institutions, structures et associations culturelles et socioculturelles),
- Avec les autres acteurs des politiques éducatives de territoire (services de l'État, collectivités territoriales, CAF...),
- Avec ses pairs.

Dans quelle durée ?

Le Parcours d'éducation artistique et culturelle n'a, en théorie, pas de bornes dans le temps : il s'effectue tout au long de la vie.

Les éducateurs, et plus globalement l'ensemble des acteurs d'un territoire qui accompagnent ce parcours ont au moins trois devoirs :

- Enrichir chaque année la collection d'expériences ;
- Éveiller et entretenir la curiosité ; susciter l'envie, exciter l'appétit pour l'expérience artistique ;
- Permettre et accompagner progressivement l'accès à l'autonomie.

L'enfant a droit à des périodes d'inappétence et à des pauses dans son parcours. Pendant ces périodes, les éducateurs continuent de proposer des expériences sans les imposer.

Quelle trace ?

La trace ne doit pas traduire une « obsession de faire parcours ». À l'instar d'un carnet de voyage, elle a pour fonction principale de donner à l'enfant une image de la construction de lui-même. Pour ce faire, la trace doit ramener des souvenirs au présent en réactivant les émotions qui leur sont liées ; elle doit rendre visible l'importance de certaines étapes par rapport à d'autres.

Plus qu'une collection d'objets, elle privilégie l'expression personnelle et est elle-même de nature artistique autant que faire se peut, explorant les champs de la photographie, du dessin, de l'écriture... Des éléments de cette trace peuvent être conçus et réalisés collectivement.

La trace n'a pas de forme prédéfinie. Elle peut prendre la forme d'un carnet de type carnet de voyage ou journal, elle peut prendre la forme d'un blog, ou d'un portfolio numérique dans une application dédiée. Elle peut être multiple et en partie consignée dans des outils d'accompagnement spécialement conçus à cet effet (type *Escapes en scène*, *carnet d'expression du jeune spectateur*).

Laique et indépendante, la Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets.

Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.

Rejoignez-nous...



DES PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



Ligue de l'enseignement secteur Culture
Philippe Auzet : 01 43 58 97 85 – pauzet@laligue.org
Laetitia Benoit : 01 43 58 97 86 – lbenoit@laligue.org
Fax : 01 43 58 97 02

www.laligue.org